



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Mentions de danger

Aucun(e)

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Autres informations**Autres dangers** Nocif pour les organismes aquatiques**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Mélange**

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	% en poids
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	265-169-7	64742-65-0	30 -< 40
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic	265-159-2	64742-56-9	5 -< 10
2,6-di-tert-butylphenol	204-884-0	128-39-2	0.1 -< 0.25

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.**4. PREMIERS SECOURS****Mesures de premier secours pour les différentes voies d'exposition****Conseils généraux** EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.**Contact avec les yeux** Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.**Contact avec la peau** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.**Inhalation** L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.**Ingestion** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes	Pas d'information disponible.
<u>Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u>	
Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Moyen d'extinction approprié</u>	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). poudre ABC.
<u>Unsuitable Extinguishing Media</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.
<u>Risque particulier</u>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité à l'impact	Aucun(e).
Sensibilité à la décharge statique	Aucun(e).
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection. Eloigner le personnel non concerné.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
Autres informations	Voir Section 12 pour toute information supplémentaire.

Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si
-------------------------------	--

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'hygiène

Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Ne pas laver à fond avec: Carburant. Solvant. Abrasif. Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les produits en service ou usagés. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité. Conserver dans le conteneur original. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Matières à éviter

Oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :

USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée).**Légende**

Voir section 16

Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Mesures de protection individuelle, comme le port d'un équipement de protection individuelle**Informations générales**

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Protection des yeux/du visage

En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Protection des mains

Gants de protection. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire

Si des limites d'exposition sont dépassées ou l'irritation est expérimentée, la protection respiratoire approuvée par NIOSH/MSHA devrait être portée. des respirateurs d'air fournis par pression peuvent être exigés pour des concentrations aéroportées élevées en contaminant. La protection respiratoire doit être assurée selon des règlements locaux courants.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques**

Aspect
Couleur

limpide
Pas d'information disponible

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

État physique @20°C		liquide	
Odeur		caractéristique	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>	<u>Méthode</u>
pH		Non applicable	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable	
Point d'éclair	220 °C 428 °F		ASTM D 93 ASTM D 93.
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
supérieure	-	Pas d'information disponible	
inférieure	-	Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible	
Densité relative	0.863	@ 15 °C	ISO 3675
Masse volumique	863 kg/m ³	@ 15 °C	ISO 3675
Hydrosolubilité		Non applicable	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible	
logPow		Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Non applicable	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique	31.0 mm ² /s	@ 40 °C	ASTM D 445
Propriétés explosives	Non-explosif		
Propriétés comburantes	Non applicable		
Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable		
<u>Autres informations</u>			
Point de congélation		Pas d'information disponible	
Point d'écoulement	-36 °C		ASTM D 97

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<u>Conditions à éviter</u>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique. Oxydants forts.
<u>Matières incompatibles</u>	Oxydants forts.

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations concernant les voies d'exposition possibles**

Symptômes	Pas d'information disponible.
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.
Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.
Inhalation	Non classé d'après les données disponibles. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets différés, immédiats et chroniques d'une exposition à court-terme et à long-terme**Toxicité aiguë - Informations sur le produit**

Orale Non classé d'après les données disponibles
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

Dermale Non classé d'après les données disponibles
0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané

Inhalation Non classé d'après les données disponibles
ATEmix 11.34 mg/l
(inhalation-poussière/brouillard)
Toxicité aiguë par inhalation 0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillates (pétroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5.53 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
Distillates (pétroleum), solvent-dewaxed light paraffinic 64742-56-9	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 > 2000 mg/kg bw (rat - OECD 402) LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit)	LC50 (4h) 5.53 mg/l (rat) LC50 (4h) 2.18 mg/l (rat-aerosol-OECD 403)
2,6-di-tert-butylphenol 128-39-2	> 5000 mg/kg (Rat)	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles. Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Cancérogénicité	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Non classé d'après les données disponibles.
Effets sur les organes-cibles (STOT)	Aucun à notre connaissance.
STOT - exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
TSOC - exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUESÉcotoxicité**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour les microorganismes
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0		LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed light paraffinic 64742-56-9		LC50 (96h) > 5000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) LL50 (96h) > 100 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)	EC50 (48h) > 1000 mg/l (Daphnia magna) LL50 (24h) > 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202)	
2,6-di-tert-butylphenol 128-39-2	EC50 (72h) 1.2 mg/l	LC50(96h) 1 mg/l (fish)	EC50 (48h) = 0.45 mg/L Daphnia magna	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Pas d'information disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic 64742-65-0		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed light paraffinic 64742-56-9	NOEL (72h) >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211) NOEL (96h) >= 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202)	NOEL (96h) >= 100 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)	
2,6-di-tert-butylphenol 128-39-2			NOEC (28d) 0.3 mg/l (fish)	

Effets sur les organismes terrestres Pas d'information disponible.**Persistance et dégradabilité**

Pas d'information disponible

Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.**logPow** Pas d'information disponible**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed light paraffinic 64742-56-9	3.1
2,6-di-tert-butylphenol 128-39-2	4.48

Mobilité**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.**Air** Il y a peu de pertes par évaporation**Eau** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.**Autres effets néfastes**

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

Informations générales Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Dispose of in accordance with all applicable national environmental laws and regulations. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Autres règlements : Normes fédérales canadiennes inexistantes; cependant, les installations fédérales d'élimination des rebuts sont généralement limitées à 15 mg/L pour l'ensemble des huiles et des graisses. Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties.

Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**TDG** non réglementé**DOT** non réglementé**MEX** non réglementé**ICAO/IATA** non réglementé**IMDG/IMO** non réglementé**ADR/RID** non réglementé**ADN** non réglementé**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du Canada (DORS/2015/17) et la fiche de données de sécurité (FDS) contient toute l'information requise en vertu du RPD

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées d'enregistrement dans les inventaires suivants :
Canada (DSL/NDSL)

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION
--

<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Danger particulier. -
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 1	Danger Physique 0	Protection individuelle X

Date de révision: 2017-12-29
Révision: Publication initiale

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

NTP = National Toxicology Program = Programme National de Toxicologie

Section 8

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limits): Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
C:	Cancérogène	R:	Toxique pour la reproduction
Ceiling:	Valeur Limite Plafond		

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme

Version HGHS



FDS n° : 087462

DACNIS 32

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2017-12-29

Version 1

exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité